



Le 31 octobre 2023

TABLE DES MATIÈRES

REFUGES POUR SANS-ABRI

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Green

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Green

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Green

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Green

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Green

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Green

SANTÉ MENTALE

M. Gauvin

L'hon. S. Wilson

M. Gauvin

L'hon. M^{me} Green

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ITINÉRANCE

M. McKee

L'hon. M. Austin

M. McKee

L'hon. M. Higgs

M. McKee

L'hon. M. Fitch

SAGES-FEMMES

M^{me} Mitton

L'hon. M. Fitch

M^{me} Mitton

L'hon. M. Fitch

ÉDUCATION

M^{me} Landry

L'hon. M^{me} Dunn

M^{me} Landry

L'hon. M. Hogan

SANTÉ MENTALE

M^{me} Holt

L'hon. S. Wilson

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

REFUGES POUR SANS-ABRI

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) :
Monsieur le président, j'aimerais commencer en citant l'ancienne ministre, qui a dit à la Chambre il y a un an.

dans presque chaque ville de la province, la population itinérante est très visible et a augmenté. [...] Il s'agit d'une priorité très importante pour le gouvernement actuel.

Elle s'était engagée à appuyer les refuges d'urgence et à prendre rapidement des mesures pour réduire l'itinérance. Nous lui sommes reconnaissants de sa sincérité et de la priorité qu'elle a accordée à la question. Aujourd'hui, un an plus tard, la situation s'est aggravée. Il y a au Nouveau-Brunswick plus de personnes en situation d'itinérance que jamais.

[Original]

Les refuges et les organisations d'aide communautaire qui travaillent à loger les sans-abri se tournent vers le gouvernement pour qu'il prenne des mesures.

[Traduction]

L'ancienne ministre avait annoncé la somme de 8 millions de dollars pour soutenir les refuges d'urgence — 2 millions pour l'année dernière ainsi que des sommes qui n'ont pas été précisées pour l'année en cours et pour l'année prochaine. La ministre actuelle dirait-elle à la Chambre à quoi ont servi les fonds l'année dernière, quelle est la somme prévue pour l'année en cours et à quoi servira cette dernière?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis contente que vous posiez la question. Elle arrive à point nommé, vu le temps qu'il a fait hier. Je peux vous assurer que le ministère du Développement social travaille en très étroite collaboration avec nos trois municipalités, Fredericton, Moncton et Saint John, pour trouver des endroits où pourront être installés pour l'hiver des refuges contre le froid ainsi qu'un centre de services pour chacune de ces collectivités.

Lorsque je suis devenue ministre, j'ai très vite appris une leçon. Il ne faut jamais parler publiquement ni à des journalistes sans avoir d'abord parlé de la question à toutes les parties prenantes de la région visée. J'ai participé à des réunions à Fredericton et à Moncton et j'ai parlé à des parties prenantes des services qu'il nous faudra dans nos centres situés dans ces villes. J'aurai une réunion la semaine prochaine avec les gens de Saint John pour discuter des mêmes questions au sujet des services qui doivent être offerts dans les refuges contre le froid. C'est avec plaisir que je ferai le point sur la situation après

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

avoir eu cette discussion, mais je n'en parlerai pas à la Chambre avant d'avoir parlé aux parties prenantes à Saint John.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) :
Merci, Monsieur le président. Puisque la Chambre est certainement au courant de la situation depuis plus d'un an et que le gouvernement actuel s'est engagé il y a plus d'un an à en faire une priorité, je me demande si la ministre nous dirait pourquoi le travail a lieu maintenant et pourquoi il n'a pas été fait il y a des mois. Nous savions que le froid était à nos portes. C'était prévisible.

Je crois comprendre que, selon l'engagement pris, les refuges contre le froid devaient être ouverts le 1^{er} octobre. Nous sommes maintenant le 31 octobre, mais l'on en est qu'à l'organisation et à la négociation des contrats. Il a fait froid hier. Le mercure est descendu sous le point de congélation, et ce sera encore une fois le cas ce soir. La ministre nous expliquerait-elle donc la raison du retard? Pourquoi sommes-nous en retard d'un mois, et que peut-elle nous dire pour nous assurer que de tels retards ne perdureront pas?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Le travail est en cours depuis plusieurs mois. Il a commencé au début de l'été. Nous avons commencé à travailler avec notre équipe et les municipalités, à examiner les besoins au sein des municipalités et à chercher des espaces pour les refuges contre le froid. La prochaine étape consiste à rencontrer toutes les parties prenantes et à cerner les services de soutien devant être offerts dans les centres, car ceux-ci ne sont pas que des refuges, Monsieur le président. Il s'agit en fait de centres de services. Nous aurons dans chaque ville des équipes qui travailleront avec les gens dans les centres et des équipes qui iront à la rencontre des gens. Ces dernières ne se limiteront pas aux zones urbaines centrales auxquelles elles sont affectées, mais fourniront des services au-delà de celles-ci. Elles se rendront en outre dans les régions rurales, où il y a aussi des personnes sans-abri.

Tous les ministères concernés fourniront dans ces refuges des services aux personnes qui s'y rendent. Nous travaillons actuellement aux diverses composantes, mais le travail a débuté pendant l'été, Monsieur le président.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) :
Merci, Monsieur le président. Je suis consciente que le tout a débuté pendant l'été. Nous entendons des responsables au sein de municipalités exprimer de la frustration quant à la vitesse à laquelle avancent le travail et aux circonstances actuelles, à savoir le dépassement de l'échéance prévue, la neige au sol, les températures en dessous du point de congélation et l'absence de résultats pour les personnes du Nouveau-Brunswick qui se retrouvent dans le froid. Plus de 250 d'entre elles ont dormi dehors dans le froid hier soir. Je saurais donc gré à la ministre de m'expliquer la raison du délai. L'intention était-elle que le tout se fasse

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

maintenant? Nous avons cru comprendre qu'un contrat serait conclu le 1^{er} octobre. Quelle est la cause du retard?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Vous comprendrez, je pense, que la situation est très compliquée. Comme je l'ai dit, nous travaillons à la question depuis l'été. Certains des espaces n'avaient pas la forme actuellement requise pour répondre à nos besoins en ce qui concerne les centres de réchauffement que nous créons. Le travail a débuté pendant l'été. Une partie de celui-ci est achevée, et le reste avance actuellement. L'intention était d'ouvrir les centres de services entre la mi-octobre et la mi-novembre ; nous n'avons donc pas dépassé l'échéance. Selon les derniers rapports que j'ai reçus, lesquels étaient assez récents, toutes les installations ouvriront leurs portes dans les prochaines semaines afin que nous puissions servir la population concernée.

Il est évidemment bien dommage que nous ayons eu de la neige hier soir. C'était inattendu. Il y a très longtemps que nous avons eu de la neige avant l'Halloween. Selon mes souvenirs, cela ne s'est pas produit depuis mon enfance. N'ayez crainte, car l'équipe de Développement social et nos partenaires du ministère de la Santé, du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et de tous les autres ministères différents travaillent fort pour mener la tâche à bien.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. J'aimerais me sentir rassurée, mais il est difficile de se sentir ainsi puisque le travail aurait pu être fait plus tôt et qu'il pourrait maintenant être achevé. Des objectifs ont été fixés, puis ratés, ce qui est caractéristique du gouvernement actuel. Il s'agit d'un problème qui ne peut attendre, et nous devons déterminer et comprendre la raison des retards par rapport à l'échéancier prévu. Nous voulions qu'un refuge contre le froid ouvre ses portes à Moncton le 1^{er} octobre. Nous sommes le 31 octobre, et le contrat avec l'organisme n'a même pas encore été établi.

Les responsables des organismes sont mécontents. Les responsables municipaux sont mécontents, des gens du Nouveau-Brunswick sont mécontents et ont froid, mais nous ne constatons aucun empressement ni aucun résultat de la part du gouvernement actuel. La ministre prendrait-elle un engagement quant à la date — sans parler d'un moment dans les semaines à venir — à laquelle ouvriront les refuges pour servir les gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je présenterai publiquement les dates. Je ne les donnerai pas maintenant à la Chambre. Je dois consulter le personnel au sujet des dates d'ouverture des refuges. J'ai aussi dit que

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

nous n'avions pas encore eu la dernière réunion avec les parties prenantes à Saint John et je dois attendre qu'elle ait lieu avant de passer à la prochaine étape à Saint John.

Il est intéressant que vous parliez du mécontentement des responsables municipaux, car nos relations avec les municipalités sont excellentes. Elles participent toutes au travail et collaborent avec nous pour, premièrement, trouver des espaces et, deuxièmement, commencer à déterminer comment nous procéderons pour recruter des gens et doter en personnel ces centres de services pour les personnes sans-abri ainsi que déterminer le type de services qui doivent y être offerts. Les municipalités ont participé à chaque étape du travail. Elles ont communiqué à maintes reprises avec nous, elles ont posé des questions, et j'ai répondu à chaque question. En fait, elles se disent très impressionnées par notre gouvernement et la participation des parties prenantes.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Je peux vous dire, Monsieur le président, que les responsables municipaux qui sont membres de l'Association des cités du Nouveau-Brunswick et auxquels nous avons parlé pas plus tard que vendredi dernier sont très frustrés en raison de la lenteur avec laquelle le gouvernement agit dans ce dossier.

Une stratégie au sujet de l'itinérance est un exemple. Nous avons des réunions avec des parties prenantes. Il a été question d'une stratégie à la Chambre il y a environ un an. En août, la ministre a dit : Eh bien, je prendrai peut-être une telle mesure à l'automne, mais nous devons consulter des parties prenantes. Voilà où nous en sommes. Les consultations se poursuivent, car l'empressement que nécessite cette urgente question n'a pas été manifesté.

Je vais revenir à ma question initiale puisque je n'ai obtenu aucune réponse. Un budget de 8 millions de dollars est consacré au dossier, ce qui comprend 2 millions de dollars investis l'année dernière. Nous ne savons pas si les fonds ont entièrement été dépensés. Il est peut-être possible de savoir comment 1,6 million de dollars ont été utilisés. Faute de stratégie, combien investirez-vous cette année pour les personnes itinérantes?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président.

J'aimerais bien savoir quelles sont les personnes, au sein des municipalités, qui expriment des préoccupations. J'aimerais communiquer avec elles et discuter de ce que nous pouvons faire pour leur fournir davantage de renseignements. Évidemment, si elles parlent à la chef de l'opposition, j'aimerais savoir ce qu'elles disent pour pouvoir travailler avec elles afin de donner suite aux questions qui les préoccupent.

Le tout est intéressant, car j'ai bâti des relations avec nos municipalités dans le cadre desquelles nous entretenons un dialogue et nous nous parlons parfois au quotidien, voire

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

plusieurs fois par jour de questions liées à l'itinérance. Monsieur le président, j'aimerais dire que nous prenons la question de l'itinérance très, très au sérieux. Nous travaillons avec les municipalités et avons des discussions incroyablement sérieuses. Le travail que nous faisons et les engagements pris par le gouvernement actuel pour répondre aux préoccupations liées à l'itinérance, de même que le travail que nous avons accompli au cours des deux dernières années, sont incroyables. Nous allons de l'avant, Monsieur le président.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la ministre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je n'ai pas entendu les chiffres que je cherchais à connaître. Cela veut dire, je suppose, qu'il n'y a ni budget ni stratégie et que l'on ne ressent aucunement l'urgence de régler le dossier comme il doit l'être. J'encouragerais la ministre à prendre le pouls de ses relations avec les municipalités, car il semble que ce que les gens au sein de celle-ci nous disent et vivent sur le terrain avec des organismes partenaires ne cadre pas avec les belles choses qu'elle vient de nous dire. Je lui suis reconnaissante de ses belles paroles, mais les gens du Nouveau-Brunswick doivent voir des gestes concrets.

Je veux soulever l'exemple de Salvus Clinic. Il s'agit d'un organisme de Moncton qui sert les personnes en situation d'itinérance. Son adresse sert d'adresse postale pour plus de 250 personnes, et il fournit des soins primaires, un soutien en matière de logement, des services d'orientation et des services de gestion de cas, à savoir des aspects dont la ministre vient de parler. Il s'agit de services essentiels que plus de 4 000 personnes du Nouveau-Brunswick ne reçoivent actuellement pas. Salvus travaille en partenariat avec les réseaux Vitalité et Horizon ainsi que le ministère du Développement social, mais il est actuellement fermé. Que fait le gouvernement pour appuyer les personnes que sert Salvus?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Salvus Clinic est très important dans la région de Moncton, et nous en sommes conscients. Faute de locaux permanents, il se trouve dans une situation très préoccupante, non seulement pour le ministère du Développement social, mais aussi pour le ministère de la Santé. Nous travaillons en très étroite collaboration avec son personnel afin de trouver un nouvel emplacement. Monsieur le président, j'aimerais en outre dire qu'il maintient ses activités mobiles. Il tient bon, malgré les difficultés avec lesquelles il doit composer.

Je peux aussi dire que notre équipe au ministère du Développement social travaille avec le ministère de la Santé et cherche des solutions novatrices pour trouver un endroit où pourra s'installer l'organisme. Nous sommes résolus à y arriver. Nous sommes résolus à travailler ensemble pour trouver une solution. Nous sommes conscients de l'importance des services fournis par Salvus pour une population très vulnérable au Nouveau-

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Brunswick. Nous veillerons à ce qu'il trouve de nouveaux locaux. Merci, Monsieur le président.

[Original]

SANTÉ MENTALE

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Il y a quelques années, ici, à la Chambre, tous les parlementaires présents avaient voté à l'unanimité en faveur de la création d'un poste de défenseur de la santé mentale. Il avait été décidé que ce serait la meilleure façon de traiter de plusieurs problèmes au Nouveau-Brunswick, dont celui de l'itinérance. Pour les gens qui ne le savent pas, un défenseur de la santé mentale aurait eu un dossier sur chacune de ces personnes. Il aurait pu s'occuper du dossier de chacune de ces personnes.

Toutefois, le gouvernement a choisi de ne pas aller de l'avant, et ce, même si tous les parlementaires avaient voté en faveur de la création de ce poste. Êtes-vous prêts à revoir votre stratégie et à créer le poste de défenseur de la santé mentale? Ce défenseur aurait un dossier sur chacune de ces personnes pour qu'on puisse éviter ces questions tous les automnes. Cela commence à suffire. Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

L'hon. S. Wilson (Moncton-Sud-Ouest, ministre responsable de l'Égalité des femmes ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, PC) : Merci beaucoup de la question. Monsieur le président, beaucoup de travail est en cours au sein des ministères. Il y a les services de thérapie individuelle, c'est-à-dire les services de thérapie à séance unique, qui sont vraiment efficaces dans toutes les collectivités. Il y a Navigapp, un site Web qui fournit des ressources sur le traitement des dépendances et la santé mentale qui peuvent être utiles aux gens du Nouveau-Brunswick en périodes de grand stress. Nous avons aussi maintenant une nouvelle ligne d'écoute consacrée à la santé mentale. Beaucoup de travail est réalisé. Nous continuerons de travailler avec le ministère pour répondre aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick. La santé mentale suscite des préoccupations au Nouveau-Brunswick, et nous poursuivrons le travail.

[Original]

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Ma deuxième question porte encore sur le même dossier. Notre chef vient de mentionner un montant de 8 millions, qui avait été annoncé l'année passée pour ce dossier.

Une des choses que l'on avait reprochée à l'époque, c'est celle-ci : C'est correct d'annoncer des montants d'argent, mais les gens qui sont préoccupés par cette situation veulent savoir où seront affectés ces montants.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Je sais que la ministre ne veut pas dévoiler les détails, car nous sommes dans une période où des choses pourraient se faire. Pourrait-elle maintenant nous donner des détails précis de la façon dont l'argent sera investi?

L'année dernière, lorsque le montant de 8 millions a été annoncé, quelqu'un avait dit qu'il n'y avait rien pour ce qui est de la sécurité. Les gens ne veulent pas aller dans les refuges s'il n'y a pas de sécurité, étant donné que leur seule possession, c'est le manteau qu'ils portent. Alors, Madame la ministre, afin de rassurer la population, étant donné qu'il y a de la neige maintenant, pourriez-vous, s'il vous plaît, sans mentionner les dates — parce que nous ne voulons pas parler de cela tout de suite —, rassurer la population et nous donner les détails de ce qui arrivera lorsque vous allez mettre tout cela en place? Merci beaucoup.

[Traduction]

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Oui, je peux donner plus de détails sans parler précisément de chaque refuge ou de chaque centre de services. Nous les qualifions de centres de services pour les personnes sans-abri. Chacun d'entre eux sera nommé en fonction de sa collectivité. Je souligne que notre responsabilité au ministère du Développement social consiste notamment à assurer une mobilisation et des liens, non seulement avec les collectivités — c'est-à-dire les municipalités —, mais aussi avec le voisinage des centres.

Monsieur le président, des préoccupations en matière de sécurité sont liées à la population concernée. Voilà pourquoi nous avons adopté une approche pangouvernementale pour la mise en oeuvre de solutions dans les collectivités de notre province. Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique participe à l'organisation des centres de services. Le ministère de la Santé et les Services de traitement des dépendances et de la santé mentale participent à l'organisation des centres de services. Bien que le ministère du Développement social dirige le travail, d'autres ministères y participent et des responsabilités sont individuellement assumées. Nous travaillons tous ensemble à la question. Des mesures de sécurité liées aux installations sont assurément en cours d'élaboration.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la ministre.

[Original]

ITINÉRANCE

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. C'est évident que ce gouvernement échoue à fournir aux gens du Nouveau-Brunswick les services essentiels de santé mentale pour lesquels il y a un besoin criant, notamment face à la crise croissante de l'itinérance. J'ai constamment plaidé en faveur ici, à la Chambre, d'un Tribunal de la santé

Questions orales

mentale dans d'autres régions de la province. Bien qu'il y ait une lettre d'engagement par l'ancienne ministre de la Santé, aucune ressource n'a été accordée à ce projet. Donc, voici ce que je veux savoir : Quelle est la stratégie de ce gouvernement?

Je sais que le ministre de la Sécurité publique parle d'une mesure législative pour des traitements forcés, mais là on dit que nous n'avons pas les ressources pour mettre en place le Tribunal de la santé mentale dans d'autres régions de la province. Donc, je mets toujours en doute les priorités de ce gouvernement, qui favorise la punition au lieu du traitement et de la réhabilitation. Le gouvernement peut-il nous dire quelle est sa priorité pour ce qui est des services de santé mentale et de la crise de l'itinérance dans la province?

[Traduction]

L'hon. M. Austin (Fredericton-Grand Lake, ministre de la Sécurité publique, PC) : Merci, Monsieur le président. Vous savez, quand nous parlons de santé mentale, de dépendances et d'une partie de la criminalité connexe, nous comprenons qu'une approche holistique s'impose. Voilà pourquoi nous renforçons les mesures d'application de la loi, mais nous ne le faisons pas de façon isolée. Nous savons que le ministère du Développement social joue un rôle majeur à cet égard. Voilà pourquoi nous avons maintenant une ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances. Voilà pourquoi nous avons maintenant une ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick. Voilà pourquoi le ministre de la Santé travaille aussi très fort pour veiller à ce que nous empruntons une approche holistique relativement aux questions de criminalité au Nouveau-Brunswick.

Je peux toutefois vous dire ce que nous ne ferons pas. Nous ne fermerons pas les yeux sur la criminalité au Nouveau-Brunswick. Nous ne fermerons pas les yeux sur les personnes aux prises avec des dépendances et des difficultés en matière de santé mentale. En tant que gouvernement, nous emprunterons une approche holistique pour assurer la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick et veiller à ce qu'ils se sentent en sécurité dans la province. Merci, Monsieur le président.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, les gens d'en face ferment les yeux sur les personnes du Nouveau-Brunswick qui éprouvent des difficultés. Nous savons que, chaque année, une personne du Canada sur cinq éprouve des troubles de santé mentale. Bon nombre d'entre elles doivent attendre longtemps avant d'obtenir les services dont elles ont besoin. Les populations vulnérables sont encore plus durement touchées. Par conséquent, si le gouvernement actuel continue de favoriser l'emprisonnement et l'incarcération au détriment des traitements et de la réhabilitation, la crise que nous connaissons en ce qui concerne l'itinérance ne fera que s'aggraver.

J'aimerais en savoir davantage sur un récent rapport dans lequel l'Institut canadien d'information sur la santé indique que la « moitié des Canadiens attendent moins d'un mois pour des services de counseling continus dans la collectivité ». C'est important, car la

Questions orales

prestation de services de traitement allège les pressions sur le système des urgences. Notre province n'atteint toutefois pas le même seuil que d'autres provinces. En Colombie-Britannique, le délai d'attente est de 15 jours. En Saskatchewan, il est de 12 jours. Au Manitoba, il est de 10 jours. En Nouvelle-Écosse, il faut 22 jours pour obtenir des services de counseling au sein de sa collectivité. Au Nouveau-Brunswick, il en faut 62. Pourquoi le délai d'attente est-il si long au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, comme l'a dit le ministre de la Sécurité publique, une approche holistique a été adoptée quant à la façon dont nous gérons les questions dans la province et à la façon dont nous les traitons. Oui, la criminalité en est une, et l'incarcération en est une. L'approche très importante consiste à mettre en oeuvre un programme de rétablissement à long terme vraiment efficace.

Monsieur le président, dans le discours du trône, bien que je ne puisse préciser à quelle page, il est question, comme vous l'aurez constaté si vous l'avez lu, d'un centre de traitement des dépendances et de services de santé mentale. Il ne s'agit pas d'un centre où les gens ne restent qu'un soir ni même qu'une semaine. Le tout peut nécessiter des mois ou des semaines, mais les soins seront d'une durée qui permettra l'élaboration d'un programme de rétablissement pour que les gens puissent vivre au sein de la société. Même aujourd'hui, au sein du système carcéral, des possibilités de programmes de traitement sont offertes. Il pourrait y avoir un continuum de soins.

Monsieur le président, les juges auront ainsi la possibilité de dire : Eh bien, je peux vous imposer une peine d'emprisonnement ou je peux vous envoyer dans un centre de rétablissement ; vous avez le choix. On pourrait alors répondre : J'aimerais obtenir de l'aide, Votre Honneur ; je tiens vraiment à obtenir de l'aide.

Voilà l'objectif que nous visons à cet égard, car nous croyons que le rétablissement est la clé. Qu'il s'agisse de santé mentale ou d'une dépendance, nous pouvons fournir une aide.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, je ne savais pas que les gens d'en face privilégiaient le traitement au détriment de la construction de prisons. Nous savons que les gens d'en face ont même manipulé les chiffres dans le passé pour se donner le mandat de construire une nouvelle prison. Ils ont dit que les chiffres justifiaient la construction d'une nouvelle prison, mais ils avaient inclus les personnes faisant l'objet d'une assignation à résidence, qui étaient chez elles, dans le nombre de personnes incarcérées, ce qui donnait au gouvernement une raison de construire de nouvelles prisons. Il s'agit de faits avérés, Monsieur le président. Ils ne font que lancer des paroles en l'air pour les gens du Nouveau-Brunswick. Ils ont pris de vagues engagements dans le discours du trône et dans le discours du budget prononcé en mars dernier en disant qu'ils exploraient la possibilité d'ajouter des lits dans des établissements de soins ou que des fonds étaient consacrés à des postes de professionnels de la santé dans nos urgences. Or, il ne s'agit en réalité que de paroles en l'air.

Questions orales

Je pose ma prochaine question pour en savoir davantage sur ces postes dans les urgences pour lesquels des fonds sont prévus. Me dirait-on combien de personnes ont effectivement été recrutées pour pourvoir ces postes et fournir une aide aux gens du Nouveau-Brunswick — et non le nombre de postes pour lesquels sont prévus des fonds?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis assez consterné du langage employé par le député d'en face en ce qui concerne la manipulation de chiffres. Je pense que le Règlement devrait être invoqué à ce sujet.

S'il convient de parler de la manipulation de chiffres, parlons de ce que disaient l'autre jour les Libéraux. L'autre jour, ils ont parlé du vaccin contre le VRS et, pendant la période des questions, la chef, la députée de Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, a dit que, dans d'autres provinces du Canada, celui-ci — c'est-à-dire le vaccin — était distribué et que son coût était payé. Cela ne correspondait pas aux renseignements dont je disposais ; j'ai donc fait des vérifications. J'ai vérifié auprès des responsables de l'Île-du-Prince-Édouard, dont il avait été question, je pense. Monsieur le président, la réponse que j'ai reçue était la suivante : Comme dans 9 provinces sur 10, provinces, nous attendons d'avoir obtenu la réponse du CCNI, du Comité consultatif national de l'immunisation, avant de parler de la rentabilité de la vaccination.

Monsieur le président, il conviendrait donc, à mon avis, que la Chambre demande au député d'en face de retirer ses propos ou demande à la chef de l'opposition de s'excuser et de corriger l'erreur commise la semaine dernière.

SAGES-FEMMES

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, le site de démonstration de la profession de sage-femme a ouvert ses portes à Fredericton il y a six ans. Malgré la réussite du projet pilote et la liste d'attente attribuable à la forte demande, l'élargissement des services fournis par les sages-femmes ne fait que stagner puisque le gouvernement attend les résultats d'un examen. Or, j'ai récemment découvert que l'examen en question avait été achevé l'année dernière et que le rapport avait été tabletté. L'examen a révélé que 99 % des personnes ayant eu recours aux services d'une sage-femme étaient satisfaites ou très satisfaites des soins qu'elles avaient reçus et que, chez celles-ci, la fréquence à laquelle le travail devait être déclenché était largement inférieure, bien que le taux global de déclenchement au Nouveau-Brunswick ait augmenté pendant la période visée. Les preuves montrent clairement que les soins fournis par les sages-femmes peuvent donner les meilleurs résultats dans le cas de grossesses à faibles risques.

Puisqu'il est recommandé dans le rapport que le programme établi à Fredericton devienne un programme permanent et que les services fournis par les sages-femmes soient étendus à l'ensemble de la province, le ministre de la Santé nous dirait-il quand il donnera suite à ces recommandations?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, merci beaucoup. Merci de la question. Un rapport a été reçu, Monsieur le président. Je sais que le tout nécessite plus de temps que les parlementaires d'en face ne le souhaitent, comme ils veulent le souligner. Le personnel étudie le rapport, et nous en examinons des aspects. Nous présenterons le tout en temps opportun ainsi que la voie que nous emprunterons quant au dossier des sages-femmes. Merci.

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, le gouvernement dispose du rapport et celui-ci attend sur le bureau du ministre depuis très longtemps, mais le ministre n'a manifestement pas de plan visant l'amélioration des services fournis par les sages-femmes au Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement avait demandé que le rapport soit produit afin d'appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes, mais, puisque les parlementaires du côté du gouvernement n'aimaient pas les preuves qui y sont fournies, lesquelles devraient donner lieu à des investissements dans notre système de santé public, ils l'ont enterré. Le gouvernement actuel comme le gouvernement libéral précédent ont tous les deux procédé trop lentement dans le dossier.

Le rapport contient en outre des recommandations sur la façon d'améliorer le recrutement, le maintien en poste et la disponibilité des sages-femmes. Plus précisément, le rapport recommande que des places au sein des programmes de formation de sages-femmes actuellement offerts à l'extérieur de la province soient réservées aux étudiants du Nouveau-Brunswick et que des fonds et des mesures de soutien soient prévus pour les étudiants inscrits aux programmes de formation de sages-femmes qui acceptent d'exercer leur profession au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement actuel dit qu'il aime prendre des décisions fondées sur des données, et, dans ce cas-ci, les données sont claires. Je vais poser la question encore une fois : Quand le ministre de la Santé rendra-t-il permanent le programme établi à Fredericton et étendra-t-il les services fournis par les sages-femmes à l'ensemble de la province?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. La députée d'en face a parlé d'un plan, et, vous savez, nous avons un plan exhaustif qui comprend un certain nombre d'aspects. Les services fournis par les sages-femmes en font partie pour ce qui est de l'examen des données et de la question.

Je tiens à remercier le Conseil de la santé et des soins aux aînés du Nouveau-Brunswick de publier ses rapports trimestriels et de parler du Plan provincial de la santé, lequel vise l'ensemble de la province et traite de l'accès aux soins chirurgicaux, de l'accès aux soins primaires, de l'accès aux soins pour les personnes âgées, de l'accès aux services de santé mentale et de traitement des dépendances et de la création d'un système de soins connecté au Nouveau-Brunswick. Au cours du dernier trimestre, le nombre d'initiatives réalisées relativement aux soins de santé — il y a un rapport trimestriel — est passé de 15 à 20, Monsieur le président. Voilà du progrès. Voilà qui fait avancer la province, et nous savons

Questions orales

qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Au moment de la publication du rapport, il y avait encore 13 initiatives en cours de réalisation et 1 initiative qui n'avait pas été entreprise, mais cette dernière est maintenant en cours. Nous allons de l'avant au moyen d'un plan exhaustif pour le Nouveau-Brunswick.

[Original]

ÉDUCATION

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Merci, Monsieur le président. Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a décidé de cesser, en septembre dernier, le financement des classes alternatives dans trois districts scolaires du Nouveau-Brunswick. Les classes alternatives visent à lutter contre le décrochage scolaire en offrant une seconde chance à des élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage. Le programme a donné de bons résultats dans le passé, puisque plusieurs jeunes ont intégré le marché du travail ou ont poursuivi des études à l'université ou au collège. La ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail peut-elle expliquer ce qui a motivé le ministère à éliminer ce programme, qui offrait une seconde chance à de nombreux jeunes adolescents?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires autochtones ; ministre responsable de l'Immigration, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci à la députée d'en face de la question. Pour que tout un chacun comprenne bien la situation, je préciserais que, dans le cadre de l'initiative, nous appuyons en fait trois districts scolaires différents.

En raison de la forte croissance démographique que nous avons constatée et de questions liées à la disponibilité de la main-d'oeuvre, nous avons dû modifier certains des engagements visant les fonds prévus et déterminer comment les ressources devaient être affectées dans les endroits où la croissance démographique est considérable, la disponibilité de la main-d'oeuvre pose de grandes préoccupations et la demande de services de conseil en matière d'emploi avait augmenté, entre autres. Je sais que, malheureusement, les gens sont déçus des fonds prévus. Toutefois, nous avons en fait dû rediriger les ressources dans les régions où elles étaient requises pour répondre aux besoins au sein du système en raison de la croissance démographique et des questions liées au travail. Merci.

[Original]

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Merci à la ministre pour sa réponse. Malheureusement, c'est loin d'être satisfaisant, étant donné l'excédent de la hauteur de millions de dollars dont dispose le gouvernement.

Questions orales

Interrogés sur les bienfaits du programme des classes alternatives, certains jeunes ont cité ne pouvoir fonctionner dans le cadre habituel du système scolaire, soit en raison du nombre d'élèves, de l'horaire, de contraintes physiques ou de contraintes mentales. Ces jeunes adolescents ont besoin d'apprendre dans un environnement adapté à leurs besoins et à leurs défis. Ils voient dans ce programme la possibilité d'une nouvelle vie, d'une nouvelle chance ainsi que d'un espoir de réussir et de s'épanouir. Autrement, ils vont décrocher et quitter l'école. Le Nouveau-Brunswick étant le champion de l'inclusion scolaire, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance peut-il expliquer comment il compte accommoder ces élèves et s'il prévoit accorder les fonds nécessaires aux districts scolaires pour continuer à offrir le programme des classes alternatives partout au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. C'est une bonne question. On continue à appuyer les mesures d'inclusion dans l'ensemble de la province.

C'est vrai que les classes alternatives que nous soutenons dans plusieurs écoles de notre province sont vraiment importantes pour la réussite de nos élèves et en particulier pour celle des élèves qui ont du mal à participer quotidiennement aux cours réguliers. Alors, notre ministère continue à faire des investissements. Ce qui est différent par rapport à ce qu'a mentionné la députée d'en face dans sa question précédente, c'est qu'il s'agissait d'un autre ministère. Pour nous, c'est important de préparer tous nos élèves pour leur avenir, afin qu'ils aient du succès dans leur vie et qu'ils puissent gagner leur vie.

SANTÉ MENTALE

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. D'après ce que nous avons entendu aujourd'hui, ce gouvernement n'a aucune stratégie pour les sans-abri et pour les gens qui ne veulent pas être dans la rue durant la saison froide. Il n'y a aucun budget. Il n'y a aucun refuge et aucun résultat, et c'est honteux.

[Traduction]

Selon ce que nous entendons et constatons aujourd'hui, il n'y a ni stratégie, ni budget, ni refuge prêt à ouvrir ses portes, ni résultat pour les personnes qui sont sans-abri et doivent se protéger contre le froid. C'est très préoccupant.

Je veux parler de ce qui se passe en amont. Les gens se retrouvent souvent sans abri parce qu'ils ont eu de la difficulté à obtenir des soins en santé mentale. Mon collègue vient de mentionner des statistiques très préoccupantes publiées par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). Par suite de l'aiguillage, le délai d'accès à un rendez-vous pour l'obtention de services de counseling en santé mentale au sein de sa collectivité est deux fois plus long au Nouveau-Brunswick que dans la province la plus proche. À Terre-

Questions orales

Neuve, le délai est de 33 jours, et, ici, il est de 63 jours. La ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances nous parlerait-elle des mesures qu'elle prend à cet égard?

L'hon. S. Wilson (Moncton-Sud-Ouest, ministre responsable de l'Égalité des femmes ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, PC) : Monsieur le président, voilà une bonne question. Depuis mon entrée en fonction à la fin juin à titre de ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, je me déplace et je parle à de nombreuses personnes et parties prenantes qui travaillent régulièrement à la question.

Ce que nous avons appris au sujet de la santé mentale et des dépendances, c'est que les gens ne se rétablissaient pas. Si les gens suivaient des traitements de désintoxication, ils pouvaient se désintoxiquer, mais se retrouvaient ensuite de nouveau dans la rue sans aucune aide pour lutter contre la cause initiale de leur dépendance. Nous sommes ici pour construire et ouvrir un centre de rétablissement où les gens pourront se rendre et obtenir des services adéquats et complets qui traiteront la cause initiale de leur dépendance. Nous collaborons avec une multitude de parties prenantes qui font sur le terrain un excellent travail et aident les gens, et nous réglerons le problème. Je sais qu'il s'agit de la solution — je le sais — mais le travail se poursuit. Le travail se poursuit et ne cessera pas.

Nous travaillons tous ensemble. Lorsque des gens d'en face posent des questions, environ quatre ministres pourraient y répondre.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.